Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 45 (1974)

Heft: 7

Vorwort: Assemblée générale de l'ADIJ

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LES INTÉRÊTS DU JURA

BULLETIN DE L'ASSOCIATION
POUR LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DU JURA
Chambre d'économie et d'utilité publique

XLVe ANNÉE
Paraît une fois par mois
No 7 Juillet 1974

SOMMAIRE

Assemblée générale de l'ADIJ (159) — **Programme d'activité 1974/1975** (161) — **La 18e Journée des apprentis méritants du Jura** (164) : « C'est le moment de réagir ! », R. Jardin ; « Un défi aux détracteurs de la jeunesse », F. Rossé ; « Qu'est-ce que la réussite ? », A. Savignat ; « Aimez votre métier ! », F. Savoye ; « Les lauréats 1974 ». — **Communications officielles** (175) : Séance extraordinaire du comité central. — **Chronique économique** (176) : Le fléau inflationniste peut-il être enrayé ? ; L'indice des loyers au printemps 1974.

Assemblée générale de l'ADIJ

L'ADIJ a tenu son assemblée générale le samedi 18 mai 1974, à Delémont.

Dans ses propos introductifs, le président central, M. Frédéric Savoye, salua l'assistance et en particulier MM. Pierre Gassmann et Jean Wilhelm, conseillers nationaux, Gabriel Boinay et Joseph Vallat, juges d'appel à la Cour suprême, Broccard, directeur du Ier arrondissement des CFF de Lausanne, plusieurs députés et préfets, ainsi que M. Gérard Bauer, conférencier du jour, et Adrien Schaffner, vice-maire de Delémont.

Avant de passer à un tour d'horizon de la situation économique jurassienne, M. F. Savoye présenta les condoléances de l'ADIJ à M. René Steiner, président d'honneur, et les félicitations de l'assemblée à MM. Henri Mouttet et Georges Moeckli, pour respectivement leur nonantième et quatre-vingt-cinquième anniversaire.

Rapports et comptes

Après l'adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 26 mai 1973 et les rapports d'activité de la direction, du comité central et des différentes commissions, M. Jean Jobé, trésorier, présenta les comptes qui bouclent avec un excédent de recettes de Fr. 8846.— sur un total de Fr. 293 226.—. Ces comptes furent acceptés sur rapport de M. René Domont, au nom des vérificateurs. Il en fut de même du budget 1974.

Révision des statuts

Après le rapport de M. Marcel Houlmann, la révision totale des statuts, proposée par le comité central unanime, fut décidée sans opposition, après quelques modifications mineures.

Nomination du président et du comité central

Les mandats arrivant à échéance en 1974, l'assemblée générale devait renouveler intégralement le comité central.

M. Frédéric Savoye se vit confirmé dans ses fonctions de président par acclamation. Quant au comité central, sa composition sera la suivante :

Président d'honneur : René Steiner ;

membres fondateurs : Delémont, Laufon, Moutier, Porrentruy, ADOR ; commissions : affaires communales, Robert Monnat ; agricole, Henri Cuttat ; formation professionnelle, Roger Jardin ; forestière, André Salomoni ; protection de la nature, Pol Donis ; routière, Pierre Freléchoz ; sauvegarde du patrimoine, Jean Christe ; sociale, Georges Rais ; ferroviaire, André Denis ; aménagement du territoire, Marcel Faivre; tourisme pédestre, Otto Stalder ; économique, Joseph Boinay.

Communes : Saint-Ursanne, Bassecourt, Saignelégier, Grellingue, Courchapoix, Saint-Imier, La Neuveville, Bienne, Granges.

Membres collectifs : Pro Jura, La Jurassienne, Chambre de commerce Jura-Bienne, Centre-Jura, Inter-Jura, ADEP.

Membres individuels : R. Berdat, F. Boillat, H. Bühler, M. Haegeli, M. Houlmann, J. Jobé, S. Kohler, G. Moeckli, V. Moine, G. Morand, G. Renggli, H.-U. Sulser.

Commission de vérification des comptes

L'assemblée accepta les propositions du comité central qui constituent de la manière suivante la commission de vérification des comptes : M. René Domont, de Courtedoux, et les communes de Bienne et Delémont.

Programme d'activité et divers

Sur proposition du secrétaire général, M. François Lachat, le programme d'activité fut accepté par acclamation.
Puis, M. Edmond Guéniat, de Delémont, demanda au comité central de se pencher sur les conséquences du plébiscite du 23 juin pour l'avenir du Jura. Le président central annonça alors qu'une séance extraordinaire du comité central était convoquée à cet effet pour le 11 juin.

L'assemblée se poursuivit ensuite par une conférence de M. Gérard Bauer, président de la Fédération horlogère.

Cliché ADIJ No 705

« La Suisse en l'an 2000. Expériences faites et leçons à tirer »

Le thème de l'entretien de M. Bauer, tiré des travaux de la conférence de prospective de la Nouvelle Société Helvétique (NSH), concernait « La Suisse en l'an 2000. Les expériences faites et les leçons à en tirer ». En fait d'expérience, notre pays participe aux mutations profondes qui transforment la société industrielle moderne, soit le plus souvent en en subissant les conséquences. Cette nouvelle société « s'est (...) avérée à bien des égards, source de désordre et, surtout, elle a rendu le cours des choses beaucoup moins aisé à définir et à prévoir ». Si l'expérience est quelque peu traumatisante, la prévision et la prospective ont pour rôle de la prévenir et d'en atténuer ainsi les effets insécurisants, voire démoralisants. Après avoir décrit quelques aspects des conséquences de l'avènement d'une société en perpétuelle mutation, indiqué les caractéristiques de l'étude prospective et fourni un exemple d'application, M. Bauer tira les leçons de l'expérience de la NSH en indiquant la nécessité d'un entraînement à la prospective, de nouvelles études prospectives et les conditions d'une réflexion prospective satisfaisante.

M. Bauer concluait sa conférence en formulant le vœu que la prospective non seulement puisse se rapprocher du concret, mais également susciter l'enthousiasme dans le cadre régional.

Le texte de la conférence de M. G. Bauer a paru intégralement dans le Bulletin No 6/74 du mois de juin.

Agape

La Municipalité de Delémont offrit l'apéritif à l'Hôtel de Ville, et M. Adrien Schaffner, vice-maire et député, apporta les souhaits de bienvenue au nom du Conseil communal de Delémont.

Puis ce fut le déjeuner au Restaurant Saint-Georges.

Programme d'activité 1974/1975

L'ADIJ poursuivra son activité, quoiqu'il arrive le 23 juin.

Elle continuera de défendre les intérêts des sept districts du Jura.

En tout premier lieu, l'ADIJ doit être l'agent de coordination et le centre de collaboration du Jura sur le plan socio-économique. Elle attache une importance toute particulière à la coordination des activités de toutes les associations jurassiennes à but économique.

La collaboration peut avoir pour base la similarité, la contiguïté et même le contraste. Quant aux formes de la collaboration, elles peuvent être institutionnelles (par représentation dans les organes), contractuelles ou « coopérationnelles ». Il est inutile d'insister sur les deux premières formes ; elles sont suffisamment connues. Quant à la troisième, les relations « coopérationnelles », elle se fera soit par l'aide, le concours ou l'appui, mais de façon informelle, du moins à court terme.

L'ADIJ qui couvre l'ensemble des sept districts du Jura devra veiller à une saine coordination et planification des activités économiques et sociales (sauf celles ayant trait à l'économie des loisirs) entre les différentes régions du Jura. Elle devra aussi se charger de certaines relations avec l'extérieur.

En un mot, elle devra veiller aux dangers qui guettent toute collectivité régionale pluraliste : « Force-les de bâtir ensemble une tour et tu les changeras en frères. Mais si tu veux qu'ils se haïssent, jette-leur du grain. »

A court et moyen termes, le secrétariat, avec la Direction, le Comité central et les commissions, s'attachera aux tâches suivantes :

— continuer la réorganisation de l'appareil administratif de l'ADIJ ;
— réviser les règlements des commissions après l'adoption des nouveaux statuts ;
— diversifier la campagne de recrutement tant du point de vue régional que socio-professionnel ;
— réorganiser et moderniser le bulletin de l'ADIJ « Les Intérêts du Jura ;
— lancer une enquête générale auprès de tous les membres de l'ADIJ afin de savoir ce qu'ils attendent de leur association ;
— afin d'aider le secrétaire général dans son rôle d'animateur et ses tratravaux de recherche, créer une commission de prospective de l'ADIJ ;
— mettre sur pied un office de documentation économique et statistique